AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 MAI 2023

DOSSIER N°2023-05-05 : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2022 DE L'AGENCE

Le 11 mai 2023, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration,

Vu la présentation du bilan d'activité de l'Agence départementale au 31 décembre 2022.

Depuis son lancement par le Département en juin 2014, l'Établissement public ainsi créé pour apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les différents champs d'interventions des communes et des EPCI, poursuit son essor.
Sa couverture territoriale est quasi complète, elle représente 98 % de son territoire et 99% de sa population.

Aujourd'hui l'Agence est un service reconnu dans le territoire vers lequel se tournent naturellement les collectivités, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées : Les études préliminaires et mission de maitrise d'œuvre et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique sur toutes affaires communales, l'entretien de la voirie toujours sollicité par les communes ou les EPCI ayant la compétence voirie, l'activité en instruction d'urbanisme toujours à un niveau élevé.

L'activité de l'Agence est en constante croissance ; en 2022, l'Agence s'est stabilisé au niveau historiquement haut de 2021 :

- 5742 d'actes instruits en autorisation d'urbanisme
- 154 nouvelles demandes de missions avec près d'1 nouvelle sollicitation par jour ouvré
- 533 affaires particulières actives en 2022 avec celles toujours en cours des années précédentes (517 affaires actives en 2021)
- +74 % en coût de missions facturées (727 210 € TTC),
- 18 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 188 missions.
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (54 % des demandes particulières).
- Une augmentation des affaires en bâtiments.
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE : 25 % des missions)

- Une année exceptionnelle en volume de travaux en MOE (+ 25 % : 22 920 805 € HT) et + 42 % en assistance à maîtrise d'ouvrage (11 196 000 € HT)

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (135 en 2022 pour 126 en 2021). Elles représentent le quart des demandes (25 %), et font très souvent suite à une étude préliminaire.
Sur les 533 affaires, 295 ont fait l'objet d'une mission signée pour un montant total de 2 250 263.10 € TTC (+7%) dont 246 000 € de bons de remise à déduire (2021 : 2 097 000 € TTC pour 310 missions).

Les 115 missions de MOE en cours sur 2022 représentent un volume de travaux de 22 920 805 € HT (+28 % alors que 2021 avait déjà connu une progression de + 25 %) et les 29 en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), 11 196 980 € HT (+42 %) (2021 : 7 892 000 € HT).

En 2022, 27 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 847 078 € HT (2021 : 18 chantiers pour 3 426 000 € HT).
Le montant des factures de mission émises s'est élevé à 727 210 € TTC (+74 % par rapport à 2021 : 3 426 000 € HT) dont 65 429 € bons de remise à déduire (2021 : 82 400 € TTC).

La mission ATEV pour laquelle 50 collectivités sont adhérentes représente un montant total de travaux de près de 3 600 000 € HT.

La mission SATESE sollicitée par 71 des 72 collectivités concernées ont abouti :

- Au suivi de 190 des 237 stations du département.
- À 26 missions de MOE et AMO dont 13 nouvelles demandes en 2022.
- À 11 missions de diagnostic réseaux eaux usées.

La mission Orne Attractivité a permis, en 2022, la rencontre de chaque intercommunalité adhérente pour échanger sur le sujet de l'attractivité et identifier d'éventuels nouveaux besoins. Pour faire suite à cette série de rendez-vous, une nouvelle convention de partenariat gratuit autour de cette thématique sera proposée en 2023.

Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.
241 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2022.

Ce nombre en nette diminution par rapport aux années précédentes (434 en 2021 et 483 en 2020) montre que le pic relatif aux élections municipales de 2020 est passé.
Il révèle également une montée des questions juridiques adressées à l'AMO et est peut-être révélateur d'une meilleure maitrise juridique des collectivités ou, au contraire d'une insatisfaction. **C'est l'occasion d'avoir votre retour sur le service rendu à ce sujet.**

Ces 241 questions concernent notamment la gestion du domaine communal (mise à disposition, location, la rédaction d'actes de mutations foncières), l'urbanisme et l'état civil.

Environ 90 % des questions ont reçues par mail, favorisant des réponses spécifiques à la situation réellement rencontrée.

Après en avoir délibéré :

Article unique : prend acte du bilan d'activité 2022 présenté en annexe.

Fait, à Alençon le 11 mai 2023 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **23**	
Nombres de membres présents : **11**	
Nombre de suffrages exprimés : **17**	
Vote	pour : **17**
	contre : **0**
	abstentions : **0**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :
Affiché le :

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE

Bilan d'activité 2022 de l'Agence

SYNTHESE

Depuis son lancement par le Département en juin 2014, l'Établissement public ainsi créé pour apporter aux collectivités qui le souhaitent une assistance d'ordre technique, juridique, administratif ou financier dans les différents champs d'interventions des communes et des EPCI, poursuit son essor.
Sa couverture territoriale est quasi complète, elle représente 98 % de son territoire et 99% de sa population.

Aujourd'hui l'Agence est un service reconnu dans le territoire vers lequel se tournent naturellement les collectivités, un lien de confiance s'est établi.
Les missions de base restent très appréciées : Les études préliminaires et mission de maitrise d'œuvre et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'adressage, les réseaux et ponts mais également le conseil juridique sur toutes affaires communales, l'entretien de la voirie toujours sollicité par les communes ou les EPCI ayant la compétence voirie, l'activité en instruction d'urbanisme toujours à un niveau élevé.

L'activité de l'Agence se stabilise au niveau historiquement haut de 2021 :

- 5739 d'actes instruits en autorisation d'urbanisme
- 154 nouvelles demandes
- 533 affaires particulières actives en 2022 avec celles toujours en cours des années précédentes (517 affaires actives en 2021)
- +74 % en coût de missions facturées (727 210 € TTC),
- 18 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 188 missions.
- Une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (54 % des demandes particulières).
- Une augmentation des affaires en bâtiments.
- Une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE : 25 % des missions)
- Une année exceptionnelle en volume de travaux en MOE + 25 % : (22 920 805 € HT) et + 42 % en assistance à maîtrise d'ouvrage (11 196 000 € HT)

1. Adhésions

Fin 2021, l'Agence comptait 359 membres (14 EPCI, 4 syndicats et 341 communes), représentant 98% de la couverture territoriale et 99% de la population.
L'Établissement a enregistré 2 nouvelles adhésions de communes en 2022 :

Alençon et Godisson

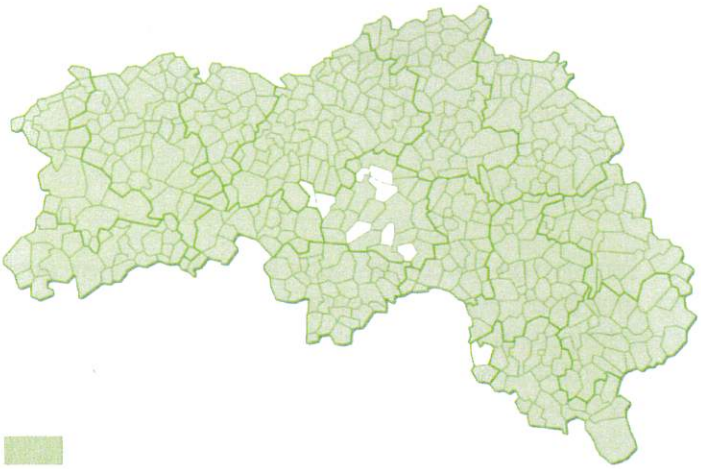

2. Conseil juridique

Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.
241 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2022.
Ce nombre en net diminution par rapport aux années précédentes (434 en 2021 et 483 en 2020) montre que le pic relatif aux élections municipales de 2020 est passé.
Il révèle également une montée des questions juridiques adressées à l'AMO et est peut-être révélateur d'une meilleure maitrise juridique des collectivités ou, au contraire d'une insatisfaction.

Ces 241 questions concernent notamment la gestion du domaine communal (mise à disposition, location, la rédaction d'actes de mutations foncières), l'urbanisme et l'état civil.

Environ 90 % des questions ont reçues par mail, favorisant des réponses spécifiques à la situation réellement rencontrée.

Plus de la moitié des demandes concerne ces principaux domaines : les cimetières, le domaine public/privé, le conseil municipal et communautaire, la police municipale ou les pouvoirs de police du maire ainsi que des questions diverses (légalisation de signature, réparation préjudice matériel, etc).
.

3. Mission ATEV (Assistance technique à l'Entretien de la Voirie)

La mission pour l'entretien de la voirie (ATEV) est une mission annuelle très importante sollicitant beaucoup de ressources en personnel ; elle comprend l'établissement de la programmation, du dossier de consultation des entreprises, et le suivi des travaux.

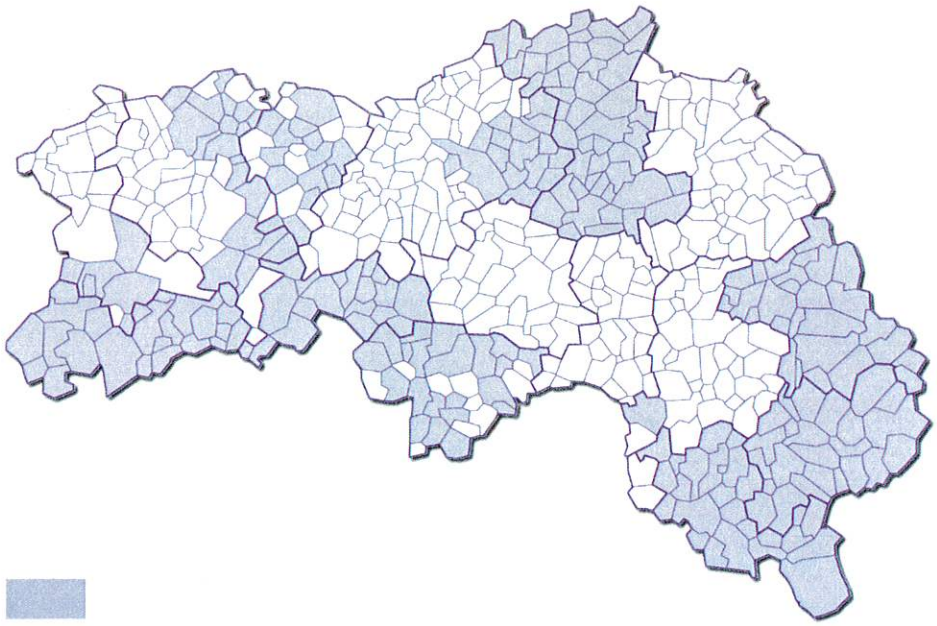

50 collectivités (6 CDC et 44 communes) ont conventionné pour cette mission, représentant un territoire de 92 700 hab.
Le total des travaux est de près de 3 600 000 € HT représentant 497 chantiers.

1 collectivité supplémentaire a sollicité cette mission en 2022 : CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault.

4. Mission Instruction des autorisations d'urbanisme (ads)

La mission ADS relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1er octobre 2016. Il s'agissait d'offrir au 1er janvier 2017 une solution aux collectivités pour lesquelles l'Etat n'intervenait plus depuis le 1er juillet 2015. Cette mission est dispensée gratuitement pour ces communes.

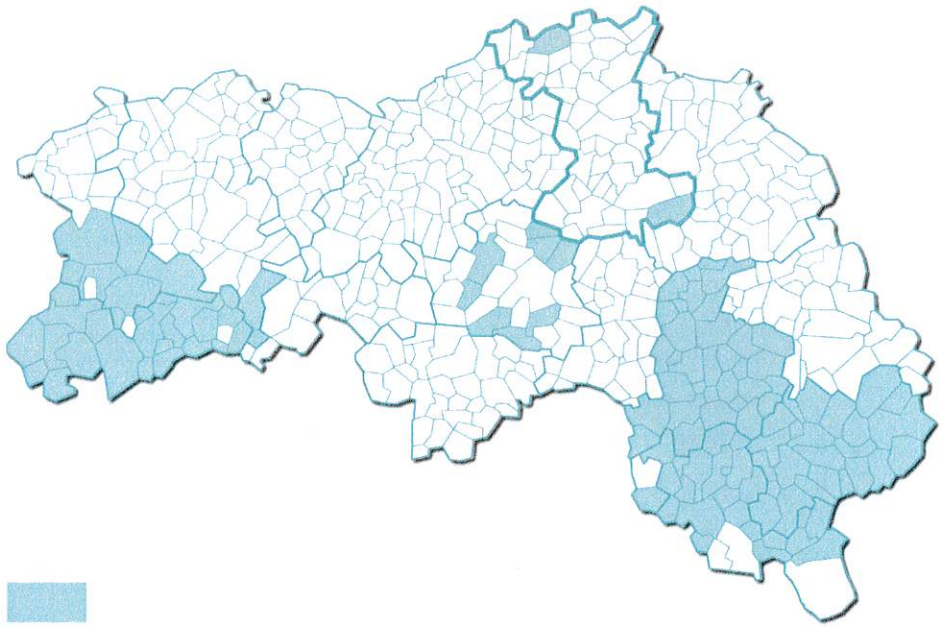

L'Agence départementale assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 28 communes représentant 37340 habitants.
Depuis le 1er janvier 2019, le service a été étendu au territoire du Perche grâce à un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornais qui assure l'instruction pour le compte de l'Agence et sous son contrôle pour 55 communes représentant 30 020 hab.
Au total, 83 communes (67 340 habitants) bénéficient de ce service.

L'Agence a instruit directement 2453 actes (+257 à Domfront car l'agence est venue suppléer le départ d'une instructrice), le Pays du Perche ornais 3032 actes, soit un total de 5742 actes. Ce nombre est assez stable par rapport à celui de 2021 qui avait marqué une très forte augmentation (+ 40 % de dossiers par rapport à 2020).
Le nombre de certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes reste très élevé, de même que le nombre de certificats d'urbanisme opérationnel.
Le nombre de déclarations préalables a augmenté sur le centre instructeur d'Alençon (+ 109 dossiers) alors qu'il a un peu baissé dans le Perche (-51 dossiers). Notons une proportion assez importante de demande de panneaux photovoltaïques (12% sur le secteur d'Alençon en DP).
Le nombre de permis de construire a chuté d'une centaine de dossier par rapport à l'année précédente.

	ACTES	Agence	PETR	TOTAL	%
Certificat d'urbanisme d'information	CUa	1550	1265	**2815**	49%
Certificat d'urbanisme opérationnel	CUb	133	82	**215**	4%
Déclaration préalable	DP	800	1341	**2141**	37%
Permis de démolir	PD	17	31	**48**	0.8%
Permis d'aménager	PA	8	7	**15**	0.2%
Permis de construire	PC	202	306	**508**	9%
2022	**TOTAL**	**2710**	**3032**	**5742**	
2021	**TOTAL**	**2502**	**3217**	**5719**	100%
2020	**TOTAL**	**1613**	**2461**	**4074**	
Evolution 2022/2021		***+3.31%***	***-5.75%***	***+0.40%***	

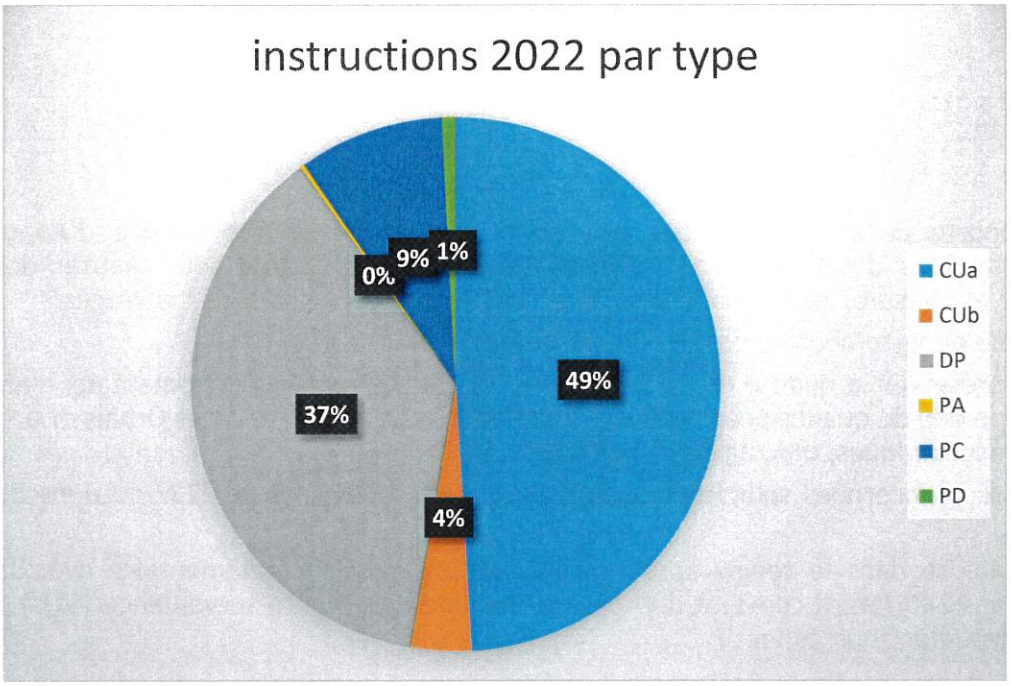

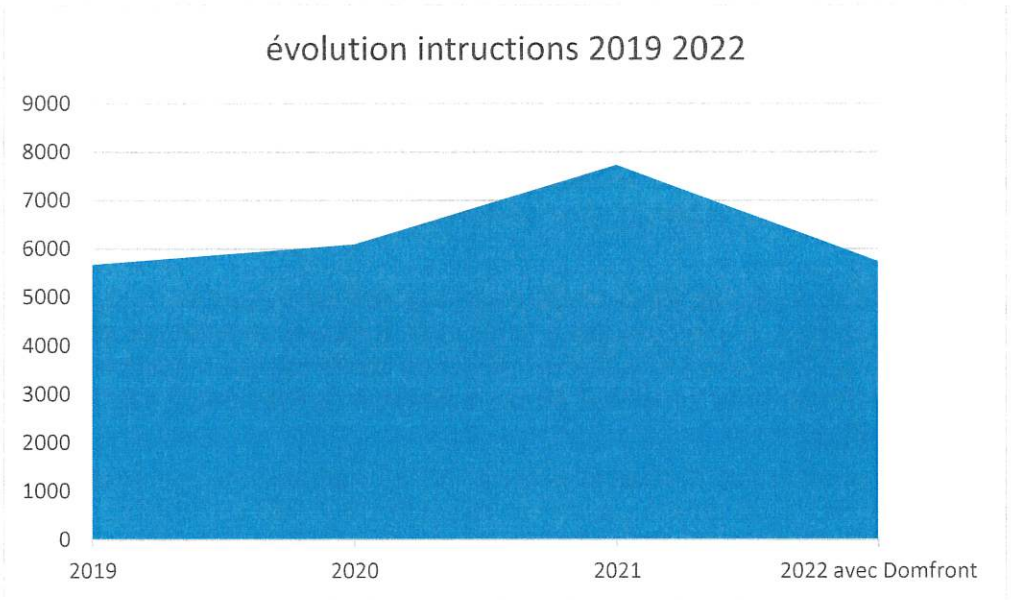

Nouveauté 2022

Le conseil d'administration a adopté lors du CA du 6 décembre 2022 une tarification pour la reprise de service d'instruction préexistant pour lequel les communes supportaient déjà un coût en ayant son propre service.

Cette tarification est basée sur un coût annuel à l'habitant de **5 € TTC/habitant** correspondant aux charges d'agent instructeur pour la reprise pérenne d'un service d'instruction préexistant, applicable à compter du 1er janvier 2023.

En cas de demande en cours d'année, le service sera facturé proportionnellement au temps de service à compter de la date effective du service.

Pour des demandes temporaires d'assistance (congé de maternité, arrêt maladie, temps de remplacement suite à un départ d'agent…), l'Agence pourra apporter une assistance en instruction sous réserve d'être en capacité de réaliser cette assistance sans dégrader l'instruction des communes ayant conventionnées.

De même, le conseil d'administration a adopté de facturer cette instruction, au temps d'agent affecté, par le coût à la demi-journée de mission/prestation (fixé à 150 € HT par délibération du Conseil d'administration du 23 juin 2014).

5. Mission SATESE

Le Département apporte un appui technique aux collectivités à travers le Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA) pour réaliser des mesures d'efficacité et s'assurer de la bonne gestion et de l'entretien régulier des ouvrages.

C'est une compétence départementale confirmée par la loi NOTRe.

Son objectif est de préserver la qualité du milieu naturel et ses enjeux environnementaux mais aussi de maintenir une eau de qualité pour répondre aux besoins d'alimentation des Ornais et aux besoins des acteurs économiques, industriels et agricoles.

71 des 72 collectivités concernées sollicitent le SATTEMA pour suivre 190 des 237 stations du Département (80 %).

Cette mission se stabilise dans le temps après un épisode d'évolution réglementaire avec la réalisation de 56 bilans 24 h/an. Il convient d'y rajouter les missions d'auto-surveillance (STEP > 2000 EH) et d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, le SATTEMA est également le référent « eau et assainissement » pour l'Agence départementale en proposant des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. 26 affaires sont en cours dont 13 nouvelles demandes en 2022.

Il est à noter que le transfert de la compétence assainissement aux EPCI se traduit par une augmentation des territoires en concession de service public. Le SATTEMA a été sollicité par 3 collectivités pour le renouvellement et l'extension des contrats d'affermage en 2022.

De plus, l'article 12 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, précise que le maître d'ouvrage doit établir, à une fréquence inférieure à 10 ans et avec de nouvelles dates butoirs, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées (réseau + station). Cette évolution fait que la demande d'AMO pour ce type d'étude augmente rapidement. Le SATTEMA a suivi 11 diagnostics réseau en 2022.

Ces études se déroulent généralement sur 24 mois et aboutissent à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux, dont le SATTEMA pourra assurer le cas échéant l'AMO ou la MOE.

L'activité de l'Agence départementale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement va donc en s'accroissant.

Focus : Sablons-sur-Huisne

Focus sur une affaire particulière : le SATTEMA a participé à la reconstruction de la station d'épuration de Sablons sur Huisne. Après l'AMO de l'étude diagnostic de l'assainissement en 2015, le service a apporté son assistance à la Commune pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif et de reconstruction de la station d'épuration en 2022 pour un montant de 950 000 € HT.

6. Mission Orne-Attractivite

Dans le cadre de la mission « Orne Attractivité », l'agence mène, gratuitement, une mission volontariste au profit du dynamisme territorial et contribue à la détection de projets d'entreprises pour les intercommunalités de l'Orne.

A travers du site internet www.entreprendredanslorne.com, dédié à l'implantation d'entreprises dans l'Orne, l'agence, en tant que fédérateur pour les collectivités de l'Orne, offre les premières informations sur l'offre d'accueil économique à tout entrepreneur/porteur de projet par la présentation des locaux et terrains disponibles géo localisés, des secteurs prédominants et de l'accompagnement proposé à l'implantation. Ce service est assuré de manière collaborative avec les partenaires locaux des EPCI. En 2022, des mises à jour ont été opérées sur les disponibilités en zones d'activités de plusieurs intercommunalités. Le nombre de bâtiments vacants tend à diminuer et il est donc de plus en plus difficile de trouver un bâtiment existant disponible.

En parallèle, l'agence s'appuie sur ce même site internet pour mener une action webmarketing nationale de détection de projets d'implantation exogènes dont les cibles principales sont les activités industrielles et de services à l'entreprise. Il s'agit de susciter la prise de contact d'entreprises porteuses de projets susceptibles de s'installer dans l'ouest de la France. A cette fin, l'agence travaille avec un prestataire qualifié, pour réaliser des campagnes de liens sponsorisés (Google Adwords), complétées par d'autres actions de marketing digital comme la valorisation d'offres d'accueil sur un site internet spécialisé qui rassemble les offres immobilières de nombreux territoires et pousse leur visibilité. En 2022, la prestation en webmarketing a permis d'identifier 24 projets pour lesquels une opportunité d'implantation a été recherchée pour répondre au besoin du porteur de projet ou formuler une proposition d'accueil avec le concours des intercommunalités concernées. Ainsi, une entreprise qui fabrique des prothèses devrait s'implanter à Alençon et CityNetwork sur Argentan Intercom. D'autres projets sont en cours. Toutes les demandes concernaient des biens disponibles existants alors il a été difficile de proposer des solutions d'implantation. De plus, la conjoncture économique de 2022 a entrainé la mise en sommeil de certains projets.

L'agence mène également une action sur le champ de l'attractivité des compétences. Ainsi, le site www.travaillerdanslorne.com centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1000 sites web différents (Pole Emploi, LeBonCoin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France, etc...) via une agrégation automatique et en temps réel. Il s'agit ainsi de :

- Soutenir les recherches de compétences des entreprises car les difficultés de recrutements des entreprises sont un frein à leur développement
- Valorisation du dynamisme du tissu économique local par la mise en avant d'environ 5000 offres d'emploi, véritable reflet de l'activité des entreprises du territoire
- Faciliter la recherche d'emplois ou de stages aux habitants des EPCI ornais.

En 2022, l'agence a rencontré chaque intercommunalité adhérente pour échanger sur le sujet de l'attractivité et identifier d'éventuels nouveaux besoins. Pour faire suite à cette série de rendez-vous, une nouvelle convention de partenariat gratuit autour de cette thématique sera proposée en 2023.

7. Missions d'étude, d'AMO et de MOE

Sur l'année 2022, l'Agence a géré un niveau d'activité élevé avec 533 affaires particulières actives incluant 154 nouvelles demandes dont :
83 (54%) en aménagement d'espaces publics, 24 (16%) pour le bâtiment 18 pour l'adressage communal (2021 : 517 affaires dont 215 nouvelles).
Ceci représente en moyenne près de 13 demandes par mois.
295 affaires (55 %) en cours ont débouché sur une mission signée (2021 : 60 %).
Les demandes d'aménagement d'espaces publics et voirie restent très dominantes (54 %), suivies le bâtiment (16 %), l'adressage (12 %) et des réseaux (10 % : assainissement, pluvial...) :

- Espaces publics : Aménagement de bourg, place, rue, carrefour, parking, cheminement, aménagement foncier, sécurité, lotissement, ZA...

- Équipements : espaces déchets, plan d'eau, espaces de loisirs et sportifs…
- Assainissement : diagnostic, schéma directeur, curage de lagune, réhabilitation de réseau, construction de station, délégation de service public…
- Bâtiments : accessibilité, réhabilitation ou réaménagement, construction de bâtiment…
- Ponts : diagnostic, réparation d'ouvrages…
- Urbanisme : accompagnement à l'élaboration de PLUi
- Adressage communal

DOMAINES	Nb	%
ESPACES PUBLICS	234	44%
ADRESSAGE	177	33%
BATIMENT	44	8%
RESEAUX	42	8%
PONT	19	4%
AUTRE	12	2%
EQUIPT	8	2%
TOTAL	**533**	

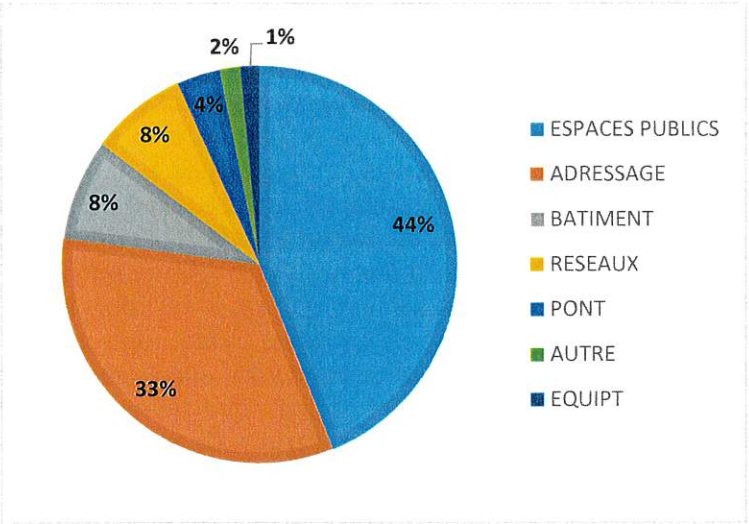

DOMAINES	Nb	%
ASSISTANCE	170	32%
MOE	135	25%
ETUDE PRELIMINAIRE	108	20%
AMO	63	12%
CONSEIL	15	3%
PRESTATION	42	8%
TOTAL	**533**	

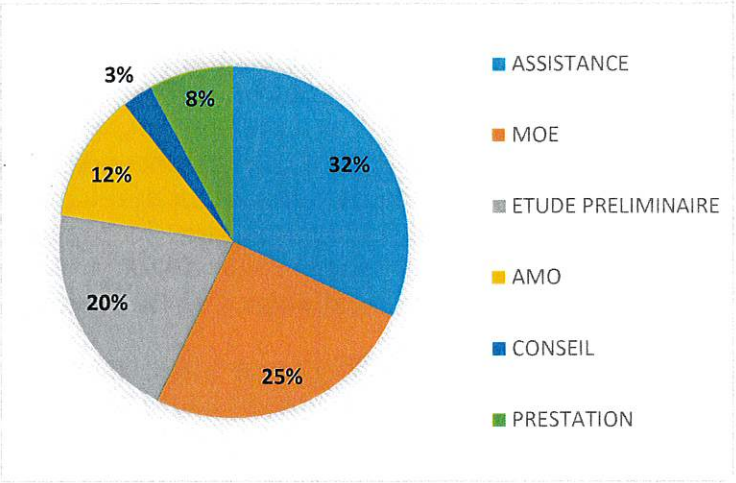

Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) restent toujours aussi soutenues (135 pour 126 en 2021). Elles représentent le quart des demandes (25 %), et font très souvent suite à une étude préliminaire.
Sur les 533 affaires, 295 ont fait l'objet d'une mission signée pour un montant total de 2 250 263.10 € TTC (+7%) dont 246 000 € de bons de remise à déduire (2021 : 2 097 000 € TTC pour 310 missions)
Les 115 missions de MOE en cours sur 2022 représentent un volume de travaux de 22 920 805 € HT (+28 % , alors que 2021 avait déjà connu un progression de + 25 %) et les 29 en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), 11 196 980 € HT (+42 %) (2021 : 7 892 000 € HT).
En 2022, 27 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 7 847 078 € HT (2021 : 18 chantiers pour 3 426 000 € HT).
Le montant des factures de missions émises s'est élevé à 727 210 € TTC (+74 % par rapport à 2021 : 3 426 000 € HT) dont 65 429 € bons de remise à déduire (2021 : 82 400 € TTC).

8. ADRESSAGE

Pour rappel, l'article 169 de la LOI 3DS du 21 février 2022 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.
Dans ce contexte, l'assistance à l'adressage proposée par le Département via l'Agence a continué en 2022. L'accompagnement a été effectué principalement pour les communes qui étaient déjà lancées dans ce travail, mais toutefois 18 nouvelles missions ont été signées.
A ce jour, l'ADI61 accompagne 145 communes et ainsi 53 communes ont publié leurs adresses sur la Base Adresse Nationale.

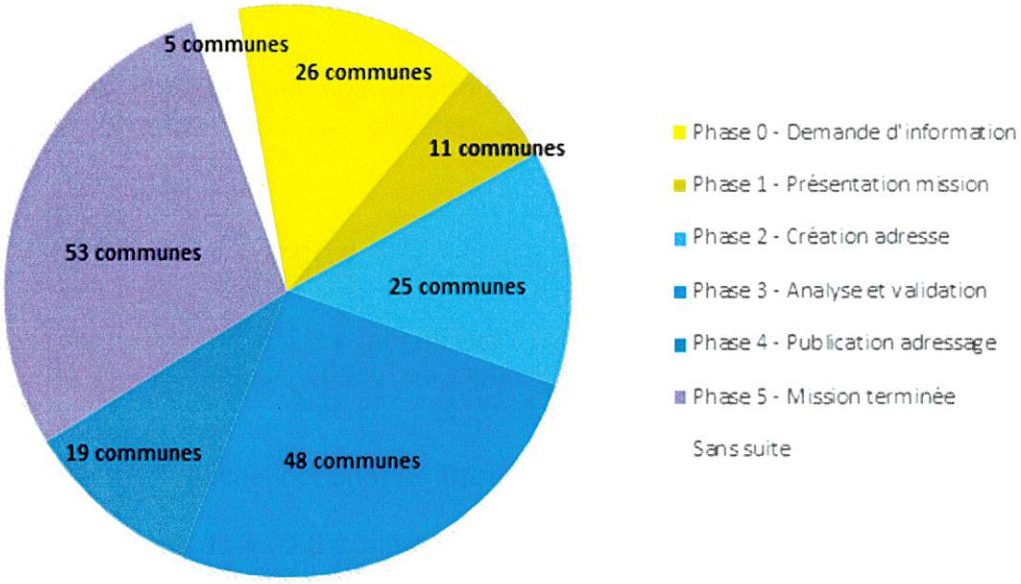

En 2022, l'Agence est devenue partenaire « Charte Base Adresse Locale »
Ce partenariat avec l'Agence nationale pour cohérence territoriale (ANCT) établi un lien direct entre l'application web-SIG « Geo Adresses » et la Base Adresse Nationale (BAN), permettant le versement des données adresses travaillées par les communes, directement sur le site national .

Les missions proposées par l'agence comprennent, outre l'accès à une application web-SIG ;

- L'information sur les méthodologies d'adressage
- L'accompagnement à la définition d'un système d'adressage
- La mise à disposition des points géo-référencés existants « adresses »
- L'accompagnement et formation pour l'utilisation de l'application Web-SIG
- Les impressions des plans grands format (A0)
- L'analyse des données d'adressage de la commune
- La transmission des données adresses et voies au différentes structures
- La publication des données dans la BAN

9. Moyens de l'Agence

Pour son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur les services du Département grâce à une convention de mise à disposition (du 1er août 2014) de ses services aux compétences multiples.
L'Agence départementale rembourse au Département les frais de personnel (salaires + charges) selon un décompte de temps des agents exerçant une activité pour l'Agence, ainsi que les frais indirects de fonctionnement (mobilier, informatique, fournitures, véhicules…).

En dehors de la direction, 28 agents sont à mis à disposition à titre individuel (26,4 en équivalent temps plein), soit pour des fonctions spécifiques au fonctionnement de l'Agence (secrétariat, gestion), soit pour des compétences n'existant pas dans les services du Département (paysagiste, architecte-urbaniste, instructeur en urbanisme, ingénieur en aménagement urbain, personnel pour la mission Satese, chargé de mission).
Dans les services du Département mis à disposition, une cinquantaine d'agents participent à l'activité de l'Agence à temps partiel.
Dans une démarche de coopération, l'Agence collabore dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour son expertise en architecture ou urbanisme sur certaines missions d'aménagement ou en conseil sur certains cas d'instruction en urbanisme.

En 2022 l'Agence a réussi à se trouver en effectif complet, après les recrutements décidés par le Conseil départemental en mai 2021 pour renforcer ses moyens afin de répondre aux nombreuses sollicitations de ses adhérents.

10. Budget (compte administratif 2022)

En fonctionnement, les dépenses 2022 s'établissent à 2 215 098,49 € et les recettes à 2 274 901,48 €. Le résultat de 2022 présente un excédent de fonctionnement de + 59 802,99 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 835 359,46 €.

Pour l'année 2022, le résultat cumulé positif en fonctionnement s'élève donc à 895 162,45 €.

En investissement, les dépenses 2022 s'établissent à 0,00 € et les recettes à 4 242 €. Le résultat de 2022 présente un excédent d'investissement de 4 242 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 7 926 €.

Pour l'année 2022, le résultat cumulé positif en investissement s'élève donc à 12 168 €.

RECETTES	PREVISION 2022 BP + BS	REALISE 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Cotisation adhérents	**137 000,00 €**	**139 487,50 €**
Cotisation EPCI	134 000,00 €	134 345,00 €
Cotisation Communes	3 000,00 €	5 142,50 €
Missions (après déduction bons de remise)	**288 000,00 €**	**569 413,98 €**
ATEV EPCI	10 500,00 €	6 076,50 €
ATEV Communes	8 500,00 €	11 853,00 €
Rémunération Etudes/AMO/MOE	269 000,00 €	551 484,48 €
Contribution du Département	**1 566 000,00 €**	**1 566 000,00 €**
Contribution de base	138 000,00 €	138 000,00 €
Contribution à orne-attractivité	116 000,00	116 000,00 €
Contribution complémentaire d'équilibre	1 312 000,00 €	1 312 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	**835 359,46 €**	**0,00 €**
TOTAL	**2 826 359,46 €**	**2 274 901,48 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	**0,00 €**	**0,00 €**

Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	4 242,00 €
Résultat reporté	7 926,00 €	0,00 €
TOTAL	12 926,00 €	4 242,00 €
TOTAL RECETTES	**2 839 285,46 €**	**2 279 143,48 €**

DEPENSES	PREVISION 2022 BP + BS	REALISE 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Frais de personnel	**2 436 359,46 €**	**1 958 000 €**
Remboursement des salaires	2 236 359,46 €	1 841 000,00 €
Charges indirectes	200 000,00 €	117 000,00 €
Prestations de Services	**290 000,00 €**	**221 176,97 €**
Prestations de services (Pays du Perche, Attractivité-promo web, Aristot)	290 000,00 €	221 176,97 €
Autres dépenses	**80 000,00 €**	**31 679,52 €**
Assurances	35 000,00 €	30 329,52 €
Petits équipements	15 000,00 €	0,00€
Fonctionnement "Orne attractivité"	15 000,00 €	420,00 €
Divers	15 000,00 €	930,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	**15 000,00 €**	**0,00 €**
Virement à la section d'investissement	**0,00 €**	**0,00€**
Amortissements des immobilisations	**5 000,00 €**	**4 242,00 €**
TOTAL	2 826 359,46 €	2 215 098,49 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations incorporelles	**5 000,00 €**	**0,00 €**
Autres équipements (provision)	**7 926,00 €**	**0,00 €**
TOTAL	12 926,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES	**2 839 285,46 €**	**2 215 098,49 €**

Les **recettes** proviennent :

- **Fonctionnement**

➢ des cotisations de ses adhérents (5 142,50 € + 134 345 € = 139 487,50 €)

➢ de la facturation des missions ATEV (17 929,50 €), AMO, MOE et prestations diverses (551 484,48 €)

➢ de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €), équivalente à celle des communes et EPCI

➢ de la compensation du Département (116 000 €) pour la nouvelle mission d'animation et d'attractivité économique « Orne attractivité » dans le cadre du transfert d'Orne-développement du Département vers l'Agence

➢ d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 312 000 €)

- **Investissement**

- d'une recette d'amortissement (4 242 €)

Les **dépenses** correspondent à :

- **Fonctionnement**

- des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 841 000 €)
- des charges indirectes du personnel mis à disposition (117 000 €)
- de prestations de services (221 176,97 €) :
  - instruction urbanisme par le Pays du Perche (171 526,97 €)
  - prestations pour « Orne-attractivité » (48 150 €)
  - Aristot pour la conférence sur le dérèglement climatique (1 500 €)
- des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 30 329,52 €)
- de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (930 €)
- de diverses prestations de fonctionnement pour « Orne attractivité » (en maintenance 420 €)
- de l'amortissement du site internet (4 242 €)

- **Investissement**

- d'équipements (mise à jour du site Internet : 0,00 €)

11. PERSPECTIVES 2023

L'Agence a atteint sa maturité en effectifs, au regard des sollicitations des dernières années, après avoir intégré en 2022 de nouvelles compétences (architectes-urbanistes, adjoint de direction).
L'enjeu sur 2023 va être d'accompagner ses adhérents au travers des projets notamment liés au dispositif Petites Villes de Demain qui vont passer en phase opérationnelle.
En complément de ses interventions de base (ingénierie des espaces publics, conseils juridiques, instructions en urbanisme, adressage, assistance à l'entretien de la voirie, des ponts et des réseaux d'assainissement), l'Agence va se mobiliser et s'adapter, notamment en termes de compétences en raison de la constante évolution des demandes :

- Diagnostics fonciers, défense incendie, renaturation des espaces
- Perméabilisation des espaces, gestion des eaux pluviales.
- Dispositifs de sécurité innovants (feux récompense, zones de rencontre)
- Zones de covoiturage

L'Agence devra également accompagner les adhérents dans l'évolution des projets liés à la transition écologique et énergétique mais également dans leurs projets de revitalisation des territoires.
Enfin, l'Agence proposera une mission d'animation sur l'attractivité territoriale ayant pour objectif le développement économique et la solidarité territoriale, en complément et collaboration des actions menées par ses adhérents, notamment par la mise en place et l'animation d'un réseau des développeurs locaux des EPCI.